Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_74-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-074 – SOCIAL – PPGD 2025-2030 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION DU POINT INFO LOGEMENT SOCIAL

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	24	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

Le 26 juin 2025, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a adopté son deuxième Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD), pour une durée de six ans.

Ce plan prévoit notamment la mise en place d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, dénommé « Point Info Logement Social », destiné à garantir à toute personne souhaitant accéder à un logement social une information sur les démarches à effectuer, les conditions d'accès et le suivi de sa demande.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_74-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Ce service repose sur un réseau de partenaires comprenant notamment les bailleurs sociaux, les communes et leurs CCAS, le Département, l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement du Morbihan), le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) et Action Logement Services.

La convention d'application du Point Info Logement Social précise l'organisation de ce réseau, les missions confiées à chaque partenaire ainsi que les différents niveaux de labellisation des lieux d'accueil.

Trois niveaux de labellisation sont prévus :

- Niveau 1 – Accueil et orientation : accueillir le demandeur, lui apporter un premier niveau d'information et l'orienter vers les interlocuteurs ou services compétents ;
- Niveau 2 – Information : assurer les missions du niveau 1 et apporter une information plus approfondie sur les démarches liées à la demande de logement social et les dispositifs existants ;
- Niveau 3 – Enregistrement : assurer les missions des niveaux 1 et 2 et procéder à l'enregistrement des demandes de logement social.

Les communes et leurs CCAS peuvent être labellisés en niveau 1 ou en niveau 2.

Dans ce cadre, la commune de Surzur souhaite intégrer le réseau du Point Info Logement Social en tant que lieu d'accueil de niveau 1.

Cette participation permettra aux administrés de bénéficier, au sein des services municipaux, d'un premier accueil et d'informations sur les démarches relatives au logement social, ainsi que d'une orientation vers les organismes compétents lorsque leur situation le nécessite.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération assurera la coordination du réseau et accompagnera les partenaires dans l'exercice de leurs missions, notamment par la mise à disposition d'outils d'information et de communication, la formation des accueillants et l'organisation d'échanges entre les différents acteurs.

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.441-2-16,

VU le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs adopté par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération le 26 juin 2025,

VU le projet de convention d'application du Point Info Logement Social,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_74-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT la nécessité de faciliter l'accès à l'information des personnes souhaitant effectuer une demande de logement social,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de participer au réseau partenarial mis en place à l'échelle de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Surzur de proposer un premier niveau d'accueil, d'information et d'orientation aux demandeurs de logement social,

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'application du Point Info Logement Social annexée à la présente délibération ;

ACTE le positionnement de la commune de Surzur en tant que lieu d'accueil de niveau 1 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'application ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 19/11/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX